



Centraide
Laurentides
Nous tous, ici

Politique d'attribution
Centraide Laurentides
2018

Guide à l'intention des organismes

Révisée en septembre 2016



Cadre de référence en attribution des fonds et en développement social de Centraide Laurentides

septembre 2016

1. Introduction

Résultat d'une longue démarche de réflexion de consultation et, bien au-delà du processus de distribution de fonds, le nouveau cadre d'attribution de Centraide Laurentides est actualisé en

- ciblant, comme auparavant, la lutte contre la pauvreté et la recherche de solutions pour aider les personnes qui vivent des difficultés;
- actualisant le positionnement de Centraide Laurentides dans sa mission, sa vision et ses valeurs;
- dressant une vue d'ensemble des communautés, de leurs enjeux sociaux et des dynamiques qui les caractérisent;

Ainsi Centraide Laurentides a mis en place :

- un système d'analyse représentatif, juste, souple, équitable et transparent. Les *moyens* sont : l'analyse des territoires, la constitution d'un comité de bénévoles, les consultations auprès des partenaires et 4 priorités de critères d'analyse des demandes d'aide financière.
- un mode de fonctionnement logistique. Les moyens sont: la revue des formulaires et l'intention de les rendre disponibles en ligne.

2. Processus d'attribution

Centraide Laurentides souhaite agir en complémentarité et en collaboration avec les différents organismes et bailleurs de fonds mais ne saurait se substituer à la responsabilité de ces derniers.



Centraide
Laurentides

Nous tous, ici

centraidelautentides.org

Étant entièrement tributaire des résultats de sa campagne de souscription annuelle, il devient difficile pour Centraide Laurentides de confirmer un financement sur une longue période ou de prétendre consolider à lui seul le fonctionnement de base des organismes, c'est pourquoi le processus est fait annuellement.

Centraide Laurentides maintient à jour une analyse continue des territoires, tenant compte des indicateurs tant économiques, sociaux et environnementaux. Il en informe les analystes et les décideurs.

3. Processus d'évaluation

Les décisions d'investissement sont basées sur :

- la disponibilité des fonds (déterminée par les résultats de la campagne annuelle)
- les recommandations du comité d'attribution, qui est composé de bénévoles et de membres de la permanence. Le comité a pour mandat d'apprécier la situation globale des organismes partenaires à Centraide Laurentides, d'analyser leur demande de soutien financier et de présenter au conseil d'administration ses recommandations en lien avec les orientations et les priorités de Centraide Laurentides.
- la gestion efficace et une qualité de services dans les interventions réalisées par Centraide Laurentides et ce, conformément à l'entente d'adhésion conclue avec Centraide United Way Canada et en lien avec le cadre de déontologie et la déclaration de principes concernant les droits des donateurs faisant partie de ladite entente.

4. Types de financement

Par le biais de son financement, Centraide Laurentides souhaite produire un effet de levier afin de décupler les forces présentes dans la structure de



financement des organismes et agir en complémentarité avec les autres bailleurs de fonds.

Centraide Laurentides priorisera le financement d'organismes qu'il soutient déjà afin de leur permettre de maintenir leurs activités, mais aussi afin de favoriser la bonification, la modification ou l'ajout d'activités en réponse aux besoins du milieu.

Types de financements proposés ou dépenses admissibles :

- fonctionnement des organismes; fonds de roulement;
- coûts inhérents à l'élaboration et la réalisation de nouveaux projets issus des besoins du milieu (développement et mise en œuvre);
- dépenses exceptionnelles liées à un événement d'urgence, imprévu et hors contrôle (incendie, inondation, etc.).

Dépenses non admissibles :

- Construction, rénovations, améliorations locatives;
- remboursement de dette ou remboursement d'emprunts.

5. Critères d'admissibilité

Pour être éligible, un organisme devra remplir les conditions suivantes :

- avoir son siège social sur le territoire de Centraide Laurentides;
- par ses actions, desservir en lien direct la population résidant sur le territoire de Centraide Laurentides;
- être incorporé comme organisme à but non lucratif;
- être enregistré comme organisme de charité, c'est-à-dire posséder un numéro d'enregistrement valide auprès de Revenu Canada;



**Centraide
Laurentides**

Nous tous, ici

centraidelautentides.org

- être administré par un conseil d'administration composé de personnes bénévoles, élues par les membres de la corporation lors d'une assemblée générale annuelle;
- établir des prévisions budgétaires et un bilan financier sur une base annuelle et fournir des états financiers, idéalement ventilés par projet, en conformité avec les normes comptables généralement reconnues pour les organismes à but non lucratif;
- ne faire aucune campagne de souscription publique et, à la signature de l'entente, respecter le cadre de référence en matière de réalisation d'activités de financement pour les organismes soutenus financièrement par Centraide;
- être en règle avec les gouvernements fédéral, provincial et municipal (taxes, déductions à la source, obtention de permis, etc.);
- ne pas faire l'objet de poursuite pénale ou criminelle et ne pas faire l'objet d'un jugement civil ou administratif qui risque de mettre en péril son fonctionnement;
- pour les nouveaux demandeurs, fournir des lettres d'appui de trois (3) organismes ou instances de concertation reconnus par le milieu, dont au moins un organisme soutenu par Centraide Laurentides.



6. Exclusions

En raison de sa mission et de ses priorités sociales, Centraide Laurentides ne subventionnera pas certains organismes ou activités, notamment, mais sans s'y limiter :

- expositions d'art;
- chorales;
- activités sportives ou strictement récréatives (ex équipe de hockey, démonstration, soirées organisées, etc.);
- activités à caractère religieux ou spirituel;
- recherche sociale ou médicale;
- organismes, regroupement d'organismes et les associations qui ne dispensent pas de services directs à une population vulnérable en lien avec la pauvreté et l'exclusion;
- organismes ayant une tierce partie (fondation ou autre) générant un financement à son bénéficiaire direct.

7. Critères d'analyse

Pertinence sociale

- L'organisme connaît les besoins sociaux de son milieu et est à l'affût de nouveaux besoins qui peuvent émerger.
- L'organisme répond aux besoins du milieu en offrant des services cohérents avec sa mission et sa capacité d'action.

Dotation de stratégies d'intervention

- L'organisme offre des activités dans la perspective de favoriser le développement de l'autonomie et du pouvoir d'agir chez les personnes desservies.
- L'organisme favorise le développement d'un sentiment d'appartenance et d'une expérience citoyenne.
- L'organisme utilise une approche inclusive au sein de son entité et dans ses relations avec la communauté.
- L'organisme entretient des relations de collaboration et de partenariat avec les autres acteurs de son milieu dans une perspective de complémentarité.



Centraide
Laurentides

Nous tous, ici

centraidelaurentides.org

- L'organisme participe aux lieux de planification et d'action qui sont liés au développement social.

Résultats

- L'organisme détermine des objectifs d'intervention auprès des personnes desservies en terme quantitatifs et qualitatifs. *
- L'organisme analyse et évalue ses résultats d'intervention et révisé ses pratiques et actions.

**Centraide Laurentides s'intéresse, au-delà du volume d'action et du nombre de personnes rejointes, aux résultats que les organismes atteignent en fonction de leurs propres objectifs en matière d'intervention.*

Gestion et gouvernance

- L'organisme affiche une bonne santé financière.
- L'organisme planifie ses activités et ses ressources financières et en rend compte à ses membres dans un rapport d'activités annuelles.
- L'organisme définit les rôles et responsabilités de ses instances ainsi que ses règles de gouvernance (règlements généraux).

8. Présentation d'une demande

On peut obtenir le formulaire de demande d'aide financière :

- a) sur demande par envoi électronique
attribution@centraidelaurentides.org .
- b) en téléphonant aux 450-436-1584, poste 227.
- c) en visitant l'**intranet** à partir de la page d'accueil web de Centraide Laurentides avec l'**identifiant organisation** et le **mot de passe communautaire**.

Une date précise sera fixée à chaque année par Centraide Laurentides pour la réception des dossiers. En 2017, les demandes doivent être acheminées à Centraide Laurentides au plus tard le 10 février 2017. Centraide Laurentides recevra les demandes et convoquera des rencontres si jugées nécessaires.

